



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE SPÉCIALE DU 12 SEPTEMBRE 2007

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 12 septembre 2007 au Centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaétan Aubé, Chico Levy, Paul Laflamme, Gaétan Ménard et Michel St-Louis

Le maire, Paul Carzoli, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

<b>09-379-07 Ouverture de la séance</b>
---

Il est proposé par Paul Laflamme  
Appuyé par Gaétan Aubé

D'ouvrir la séance à compter de 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

<b>09-380-07 Adoption de l'ordre du jour</b>
--

Il est proposé par Gaétan Ménard  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

**1. Ouverture de la séance**

09-379-07 Ouverture de la séance

09-380-07 Adoption de l'ordre du jour

**2. Certificats de crédits**

**3. Dépôt de la correspondance**

**4. Services techniques et sécurité publique**

09-381-07 Mesures temporaires en matière de sécurité publique  
et autorisation de dépenses

**5. Dépôt de documents**

**6. Période de questions allouée aux membres du Conseil**

**7. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**8. Levée de la séance**

09-382-07 Levée de la séance

**2. CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la résolution  
numéro 09-381-07.

Le 12 septembre 2007,

---

Brigitte Bonin, CA, Trésorière  
Directrice générale adjointe, Services administratifs

**3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

#### 4. SERVICES TECHNIQUES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

**09-381-07 Mesures temporaires en matière  
de sécurité publique et  
autorisation de dépenses**

ATTENDU QUE le conseil municipal a conclu un contrat avec la firme Genivar pour l'élaboration d'une boîte à outils en matière de sécurité routière;

ATTENDU QUE la première partie de cette boîte à outils a été présentée à la « table de concertation quant aux mesures de sécurité routière » lors de la réunion tenue le 6 septembre 2007;

ATTENDU QUE la possibilité de mettre en place des mesures temporaires sur certaines artères de la Ville, soit la rue Champêtre, la rue des Sables et le chemin Lotbinière, a été plus particulièrement discutée;

ATTENDU QUE la « table de concertation quant aux mesures de sécurité routière » recommande la mise en place de mesures temporaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé les différentes options offertes dans la boîte à outils relativement à des mesures temporaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par tous les autres membres du conseil

D'implanter les mesures temporaires suivantes, lesquelles ont été identifiées à partir de la boîte à outils, à savoir :

[1.] Sur la rue Champêtre :

- a) application de la mesure « Rétrécissement au carrefour » aux arrêts obligatoires sur la rue Champêtre aux intersections de la rue du Sous-Bois, de la rue des Semences et de la rue des Moissons;

47065

- b) application de la mesure « Rétrécissement à mi-bloc » plus ou moins à mi-chemin entre le chemin Sainte-Angélique et l'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue du Sous-Bois;
- c) marquage de la ligne médiane des deux courbes situées à l'est de la rue des Semences;

[2.] Sur la rue des Sables :

- a) application de la mesure « Rétrécissement au carrefour » aux arrêts obligatoires sur la rue des Sables aux intersections du Croissant des Sabliers, de la rue Yearling et de la rue du Limon;

[3.] Sur le chemin Lotbinière :

- a) installation d'un panneau de sensibilisation, d'une dimension de 1,8 mètre par 1,2 mètre, à la sortie de la route de la Cité-des-Jeunes en direction ouest;
- b) application de la mesure « Marquage transversal » à l'intersection de la rue de l'Estérel;
- c) marquage au sol de la vitesse de circulation permise (50 km/h) à l'entrée du chemin Lotbinière, près de l'intersection de la route de la Cité-des-Jeunes.

D'autoriser une dépense maximale de 16 000 \$ à même le surplus accumulé de la Ville au 31 décembre 2006 afin de payer les coûts de mise en place des mesures ci-dessus.

D'autoriser le retrait des mesures ci-dessus, en totalité ou en partie avant le début de la période hivernale, si cela est requis aux fins de permettre l'exécution des opérations de déneigement.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. DÉPÔT DE DOCUMENT

La greffière dépose :

### Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance spéciale attestant la réception de l'avis requis par les articles 323 et s. de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe A.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Chico Levy	Aucune question.
Gaétan Ménard	Aucune question.
Michel Saint-Louis	Aucune question.
Brigitte Asselin	Remerciement aux personnes qui ont collaboré au dossier des mesures temporaires en matière de sécurité publique (résolution numéro 09-381-07)
Gaétan Aubé	Aucune question.
Paul Laflamme	Aucune question.
Paul Carzoli	Aucune question.

**09-382-07**    **Accessibilité du document**  
**« Boîte à outils, Partie 1 :**  
**Mesures légères, temporaires et**  
**de sensibilisation »**

Il est proposé par Gaétan Ménard  
Appuyé par Chico Levy

De rendre public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* le document intitulé « Boîte à outils, Partie 1 : Mesures légères, temporaires et de sensibilisation ».

Adoptée à l'unanimité.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les sept (7) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 <sup>re</sup> lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Résumé de l'objet principal de l'intervention
M. Dumaine	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Signification de l'expression « mesures temporaires » à la résolution numéro 09-381-07;</li> <li>2. Félicitations en raison de l'adoption de la résolution numéro 09-381-07 et remerciement à madame N. Delorme pour son travail acharné dans ce dossier;</li> <li>3. Possibilité de conserver un espace en bordure de la chaussée pour la circulation des piétons dans les rues qui deviendront potentiellement des artères principales;</li> <li>4. Possibilité de permettre les questions par les personnes présentes au moment de l'adoption d'une résolution afin d'en clarifier le sens.</li> </ol>
G. Boudreau	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Précisions sur les endroits où seront mises en œuvres les mesures temporaires sur la rue des Sables – L'intersection « rue des Sables / rue du Bordelais » est-elle visée?</li> <li>6. Préoccupation du CACSP d'assurer la mise en place d'une structure informatique à la Ville pour le traitement des plaintes en matière de circulation;</li> <li>7. Intervention plus rapide aurait été souhaitable en matière de modération de la vitesse;</li> <li>8. Nécessité de faire confiance aux ingénieurs municipaux pour éviter délais redevables aux études, réunions, résolutions ou interventions dans les journaux. - Confiance requise – Parallèle avec d'autres organisations municipales.</li> </ol>

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

**09-383-07 Levée de la séance**

Il est proposé par Michel St-Louis  
Appuyé par Gaëtan Ménard

De lever la présente séance. Il est 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Paul Carzoli,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathaly Rayneault, avocate - MPA  
Greffière et coordonnatrice des ressources  
humaines

*Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (22 314) des archives municipales.*